



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Rapport d'étude : évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Zone Spéciale de Conservation FR5400422
« Landes de Touverac et Saint-Vallier »

Année 2025



1. Préambule

La Zone Spéciale de Conservation FR5400422 « Landes de Touvérac et Saint-Vallier », a été désignée comme telle pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire qu'on y retrouve. Ces habitats et espèces sont présents dans les annexes de la Directive européenne Habitats Faune Flore (DHFF) du fait de leur rareté à l'échelle européenne.

Le Document d'Objectif (DOCOB) du site cartographie ainsi les différents habitats d'intérêt communautaire au sein du périmètre Natura 2000. D'une superficie de 2 222 ha, le site Natura 2000 des Landes de Touvérac Saint-Vallier est composé de 7 noyaux appartenant à la petite région naturelle de la Double. Il se compose d'un complexe de landes calcifuges atlantiques, sèches à humides, ou localement tourbeuses, qui se sont développées sur des dépôts détritiques continentaux. On y retrouve de nombreux habitats associés à ces landes tels que des bois maigres à Pin maritime et Chêne tauzin, des étangs méso-oligotrophes, des tourbières à sphaignes ou encore des bas-marais acides. L'un des intérêts majeurs du site est de présenter un des plus riches échantillons régionaux de landes et bois calcifuges avec une forte tonalité thermo-atlantique. Cela se traduit également par un intérêt fort au niveau phytocénotique et floristique des différents types de landes en fonction de l'hydromorphie des sols : lande sèche à *Erica cinerea*, lande mésophile de l'*Arrhenathero thorei-Ericetum ciliaris*, lande humide à *Erica tetralix* – *Erica scoparia*, des fourrés tourbeux à *Myrica gale*, des dépressions du *Rhynchosporion albae* avec les deux espèces de Droséras, de l'aulnaie tourbeuse à Osmonde, de la chênaie ibéro-atlantique à Chêne tauzin (*Asphodelo albi* – *Quercetum pyrenaicae*).

Au total, le site compte 12 habitats d'intérêt communautaire. Ce sont les suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3110	22.22	Bon
Lacs et mares dystrophes naturels	3160	0.61	-
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020	3.45	Bon
Landes sèches européennes	4030	55.05	Bon
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	0	Bon



Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	13.03	Moyenne / Réduite
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin	6430	0.75	-
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	61.07	Moyenne / Réduite
Tourbières hautes actives	7110	1.2	Moyenne / Réduite
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150	0.54	-
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	91E0	0.58	Excellente
Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	9230	25.79	Bon

Habitat en gras lorsqu'il s'agit des formes prioritaires de ce dernier

Le DOCOB datant de 2007, il était essentiel de mettre à jour ces données, en commençant par l'état de conservation de chaque habitat. En effet, la connaissance de l'état de conservation des différents habitats permet à la fois de suivre l'évolution du site et ses dynamiques, de juger de l'efficacité et limites des actions menées jusqu'à présent, et de cibler les secteurs prioritaires pour la mise en place de mesure de gestion et/ou de sensibilisation dans les années futures.

Ainsi, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des Landes de Touvérac et Saint-Vallier, une étude pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, mentionnés au DOCOB, a été entreprise en 2025. Ce travail, de grande ampleur, a fait l'objet d'un stage de fin d'étude de 6 mois.

Les personnes ayant mené les inventaires sont les suivantes :

- Louis CHARPIN, Agence MTDA, stagiaire pendant 6 mois sur la thématique du présent rapport ;
- Camille HUET, Agence MTDA, chargée d'étude flore-habitats et animatrice Natura 2000.

2. Protocole

2.1 Habitats d'intérêts communautaires ciblées

2.2 Méthodologie de terrain et grilles multicritères

2.2.1 Définition de l'état de conservation

L'état de conservation est défini par la DHFF comme « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques » (Directive 92/43/CEE, 1992). Ainsi, l'état de conservation d'un habitat est favorable quand les éléments le constituant assurent un fonctionnement de l'habitat permettant sa pérennité dans le temps et sa stabilité ou son expansion dans l'espace. L'évaluation conduit donc à porter un jugement de valeur sur l'habitat ciblé et nécessite d'utiliser une référence permettant de vérifier si l'état de l'habitat est favorable ou non. Cette référence est appelée état optimal souhaité ; c'est l'état vers lequel l'habitat doit tendre et représente alors la cible opérationnelle à atteindre pour le gestionnaire.

L'état de conservation est divisé en seuils afin de simplifier la lecture de l'évaluation et de comprendre rapidement où la priorité se porte en termes de gestion. Cela nécessite de définir un « état favorable choisi » à partir duquel l'habitat est considéré en bon état de conservation (état favorable). En dessous de ce seuil, l'habitat est considéré comme altéré ou dégradé (état défavorable). Ces valeurs seuils sont fixées par l'évaluateur à l'aide d'éléments scientifiques mais sont davantage des outils visuels de communication que des valeurs absolues de dégradation ou de conservation.

Limite de l'étude : Comme mentionné précédemment, l'évaluation de l'état de conservation d'un habitat nécessite une référence, et à minima une cartographie précise des habitats. Les cartographies disponibles sur le site Natura 2000 n'ayant pas été actualisées depuis plusieurs années, et les données d'état de conservation, datant du DOCOB, étant assez succinctes, nous ne pouvons pas utiliser les habitats décrits au DOCOB comme référence. De même, il ne sera pas possible d'évaluer les tendances d'évolution de ces derniers de manière précise.

Pour évaluer l'état de conservation des habitats



Localisation des prospections

